

04 juil 2020 -10:41

Appartient à [Conseil des ministres du 3 juillet 2020](#)

Justice : gestion du registre central successoral

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 26 février 2018 relatif à la gestion du registre central successoral.

Ce projet d'arrêté royal règle les modalités d'inscription au registre central successoral :

- de l'ordonnance de désignation d'un curateur, conformément à l'article 1231 du Code judiciaire
- de l'ordonnance de désignation d'un administrateur, conformément à l'article 805 du Code civil

Au plus tard 15 jours après le prononcé, le greffier de la juridiction qui a prononcé la décision inscrit ces ordonnances au registre central successoral.

Le projet met ainsi en oeuvre certains articles de la loi du 5 mai 2019 portant dispositions diverses en matière d'informatisation de la Justice, de modernisation du statut des juges consulaires et relatifs à la banque des actes notariés.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be